

PARIS | XI^e Mina avait 15 ans quand elle a été prostituée de force pendant deux jours, en février 2022. Les prévenus ont nié ou indiqué ne pas se souvenir de cette journée. Leurs avocats ont plaidé la relaxe.

Jusqu'à 30 mois requis contre sept clients d'une prostituée mineure

Carole Sterlé

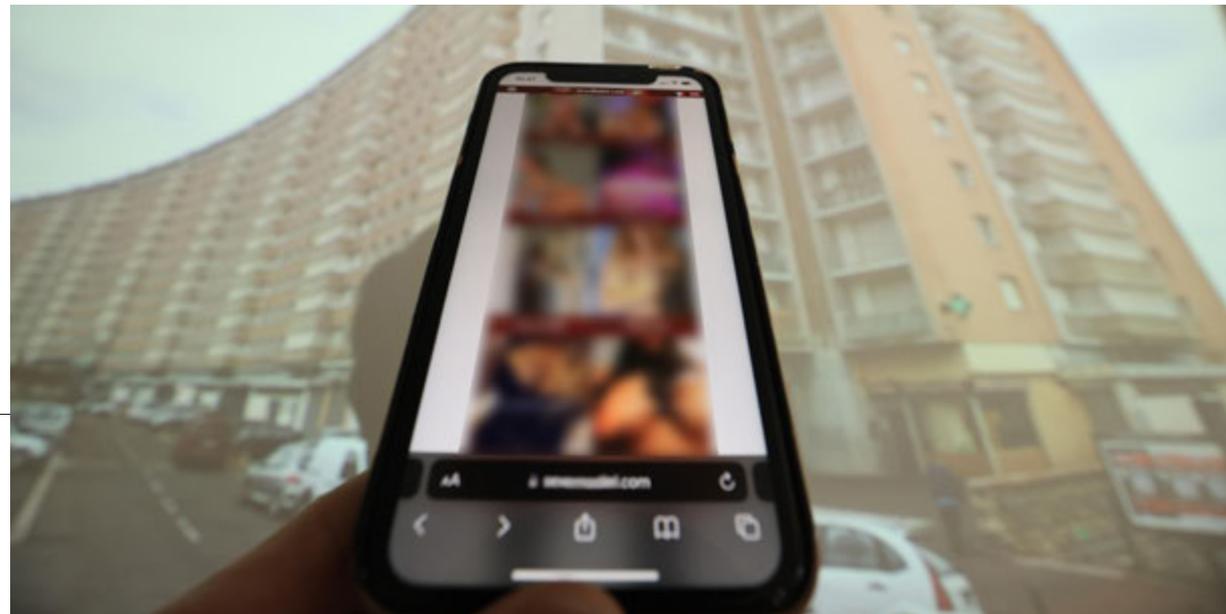
« **ELLE A L'APPARENCE** d'une mineure, les joues d'un enfant, comment ne pas se poser la question de sa minorité. » La procureure Chann Balbot parle de Mina*, assise au second rang, entourée de ses éducatrices, derrière son avocate et son administrateur ad hoc.

L'adolescente, aujourd'hui âgée de 17 ans, a tenu à rester jusqu'au bout de ce procès de deux jours. Le deuxième d'une série de trois rendez-vous judiciaires. Ici, devant la 15^e chambre du tribunal judiciaire de Paris, sept clients sont jugés depuis lundi. Ils sont serrés dans l'autre rangée, et retiennent leur souffle dans l'attente des peines qui vont être requises contre eux.

Aucun n'a tenu compte de son appel à l'aide

« Ils s'en tirent bien, a plaidé juste avant M^e Pauline Souvie-Ninet, pour l'Amicale du Nid, partie civile. Pas de garde à vue, sauf pour un, pas de perquisition de leur appartement, on n'a pas cherché s'ils détenaient des images pédocriminelles, leur famille n'a pas été informée, on cherche encore à les protéger. Aucun d'eux n'est venu avec sa valise, convaincus de rentrer chez eux le soir. »

La procureur ne requiert effectivement pas de mandat de



L'avocat d'un des prévenus a rappelé que les hommes jugés depuis lundi devant le tribunal correctionnel ont eu recours à un site autorisé. (Illustration)

bourreaux, il faut résister à la tentation de les condamner pour rien », a exhorté M^e David Cazeneuve, rappelant que les prévenus ont eu recours à un site autorisé. La plus lourde peine a été requise contre son client, apprenti éducateur.

« J'apporte tout mon courage et tout mon soutien à la victime », a conclu le prévenu quand la parole a été redonnée à ceux qui souhaitaient ajouter quelque chose. Mina les a entendus présenter des « excuses », dire « je ne suis pas un monstre », avoir « pris conscience » de l'envers de la prostitution. « Je m'engage à sensibiliser contre ce fléau » a lâché Bernard.

Cinq heures plus tôt, l'avocate de Mina, M^e Sarah Girand, a indiqué que cette audience avait été « une violence supplémentaire » pour l'adolescente, face à des « hommes adultes qui n'avaient pas eu de mots pour elle, qui s'apitoient sur eux-mêmes, alors qu'ils ont pris son corps d'enfant, l'ont consommée, abîmée, consommée ». « Quand on lui dit qu'on ne se souvient pas d'elle, on continue à dire qu'elle n'est personne et ne mérite rien », plaide-t-elle. Le délibéré sera rendu le 4 juin.

* Le prénom a été changé.

dépôt, mais des peines de prison avec sursis probatoire de 18 ou 24 mois. Deux peines de prison ferme sont requises, pour le chauffeur de personnalités âgé de 43 ans et l'apprenti éducateur de 30 ans, pour non-assistance à personne en danger. Mina a répété qu'elle avait demandé de l'aide à trois clients pour sortir des griffes de ses tortionnaires, après avoir été battue de mille façons, étranglée avec un cordon de chargeur, ses cheveux coupés n'importe comment. Puniton pour avoir tenté de s'enfuir. Aucun client n'a appelé la police, ni même un taxi pour la faire fuir.

Contre deux prévenus désignés, la procureure a requis deux ans de prison dont un an ferme, et 30 mois dont 18 ferme, avec un bracelet, « pour qu'ils sentent dans leur corps la violence ce qu'a vécu la jeune fille ». Et contre tous, le parquet réclame une obligation de soins, un stage de sensibilisation contre les achats d'actes sexuels, l'indemnisation de la victime. Et contre plusieurs prévenus, l'inscription au fichier des auteurs d'infraction sexuelle (Fijais).

En écho, la défense a plaidé la relaxe. « Aucun élément ne permettait de savoir que derrière cette annonce se cachait



Quand on lui dit qu'on ne se souvient pas d'elle, on continue à dire qu'elle n'est personne et ne mérite rien

M^e Sarah Girand, avocate de Mina

une mineure victime de réseau de proxénétisme », oppose M^e Mathieu Quinquis, avocat de Bernard*, 52 ans. Les avocats ont dénoncé une « enquête à l'emporte-pièce », un « dossier mal ficelé ». « Les déclarations ne sont pas des preuves », a enchéri M^e Younes Faher, pour le client « 500 », en référence au montant qu'il proposait pour « deux heures de prestations, avec sodomie nature ».

« On plaint cette jeune fille pour ce qu'elle a subi mais je plains aussi ces hommes, pour leur vulnérabilité. Ceux que vous jugez sont aussi des miséreux, ce ne sont pas des